



**LA ROCHE
SUR FORON**

N°DCM2025.06.25/21

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20250625-DCM2025-0625-21-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

Séance du 25 juin 2025 à 18h30
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : M. Taylor DEVOUASSOUX
Rapporteur : Mme. Nadège CHATEL

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Catherine COLLOMB, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG,

Excusés avec procuration : Sonia MOKEDDEM (Procuration à L. POTIER GABRION), Zekai YAVUZES (Procuration à C. THABUIS), Martine HOSSELIN THIEBAUD (Procuration à S. HADDOUR) Michel LANGLET (Procuration à P. CONTAT), Jean-François VILLER (Procuration à Y. MINO), Nicole RANNARD (Procuration à V. DANG VAN SUNG)

Conseillers votants : trente-trois.

Objet : Dénomination du pôle culturel

Le bâtiment de la médiathèque est au cœur du quartier patrimonial et culturel du Plain-Château. Après 10 ans d'ouverture, ce projet évolue et se structure. Il est ainsi un lieu de vie, de rencontres et de partage destiné à se transformer en pôle culturel avec la participation des usagers mais aussi de l'ensemble des Rochois. Au cours du printemps 2024, quatre tables rondes, ouvertes à tous ont travaillé en concertation autour de quatre axes du projet de pôle culturel notamment la communication.

Suite à la dernière table ronde, il est ressorti la nécessité de créer une identité et trouver un nom au pôle culturel pour dissocier les services, les espaces et les activités. En effet, le bâtiment est composé de différents services municipaux, de différents espaces et accueille aussi des associations en dehors des horaires du service médiathèque.

Les idées de dénominations ont été recensées durant les mois de décembre 2024 et janvier 2025.

Le Conseil municipal a créé lors de sa séance du 25 janvier 2025, une commission extramunicipale pour sélectionner les noms proposés à la consultation de la population. Du 24 avril au 24 mai, trois noms ont été soumis au vote des administrés par le biais d'une consultation ouverte sur le site Internet de la Ville et de deux urnes (hall de l'Hôtel-de-Ville et hall du Pôle Culturel) :

- **L'Acc'Roche** : c'est le lieu d'accroche qui retient notre attention et qui rassemble autour du partage d'Arts, Culture et Connaissances (de la Roche !). C'est aussi le lieu où l'on joue avec les croches, on est "accro" à la lecture, on accroche des expositions voire son public...
- **La Croisée** : c'est le lieu de la Croisée des chemins et événements culturels, des idées et des pensées mais aussi comme une croisée d'ogive, de personnes qui entrecroisent leurs forces pour soutenir une toiture culturelle et le foisonnement des idées.

- **La Passerelle** : c'est le lieu propice aux rencontres et aux échanges qui relient des services culturels de la ville, des associations et des usagers autour d'un partage de connaissances. C'est aussi la Passerelle entre tous les patrimoines du Plain-Château.

Le résultat de la consultation est le suivant :

- L'Acc'Roche : 90 suffrages sur 214 votes
- La Passerelle : 65 suffrages sur 214 votes
- La Croisée : 59 suffrages sur 214 votes

L'Acc'Roche (Arts Culture et Connaissances) obtient le plus de suffrage avec 90 sur 214 votes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération en date du 29 janvier 2025 approuvant la démarche de participation citoyenne dans la dénomination du nom du Pôle Culturel ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de délibérer sur la dénomination des bâtiments et lieux publics ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** le résultat de la consultation citoyenne ;
- **DECIDE** de dénommer le pôle culturel L'ACC'ROCHE (Arts Culture et Connaissances).

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 1^{er} juillet 2025
Pierrick DUCIMETIERE

Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 25 juin 2025

Le Secrétaire de séance,
Taylor DEVOUASSOUX

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

